

# REVUE HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

---

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

**M. L. SANDRET**

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues.

---

Nouvelle Série. — Tome Cinquième.



PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DE J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ  
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

13 — Quai des Grands-Augustins, — 13

---

1869

# ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

(Suite \*)

## CANTON DE SAINT-PIERRE-LE-MOUSTIER.

*Langeron.* — Ce nom rappelle celui de la famille Andrault de Langeron, dont le blason primitif<sup>1</sup> : *d'azur, à trois étoiles d'argent*, se voit à l'une des clefs de voûte de l'église paroissiale du lieu, petite construction de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle.

Sous le chœur de cette église, règne le caveau sépulcral des seigneurs ; on y lit encore les deux inscriptions suivantes gravées sur des plaques de marbre noir qui, bien probablement, avaient été placées originairement contre les murs de l'église :

CY GIST NOBLE ET PVISSANT SEG  
MESSIRE PIERRE ANDRAVLT DE  
LANGERON CHE<sup>r</sup> DE L'ORDRE DV ROY  
GENTILHOME ORDINAIRE DE SA  
CHA<sup>bre</sup> SEIG<sup>r</sup> DE LANGERON VARIE ET  
CHOVINIERS BAILLY ET GOVERNEVR  
POVR SA MAIESTÉ DE LA VILLE DE  
LA CHARITE QVI DECEDA EN  
SON CHATEL DE LANGERON  
LE 5 IANVIER 1614.

CY GIST NOBLE ET PVISSATE DAME  
DAME ESMEE DE COVLOMBIER FAME  
DE MESSIRE PIERRE ANDRAVLT DE  
LANGERON, VIVAT CHE<sup>r</sup> SEIGN<sup>r</sup> DUD  
LIEV VARIE ET CHOVINIERS GEN-

\* Voyez 4<sup>e</sup> liv., avril 1868, p. 164.

<sup>1</sup> Les diverses branches de la famille Andrault écartelèrent ensuite de Gencien, qui est : *d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, et une bande d'azur, semée de fleurs de lys d'or, brochant sur le tout.*

TILHO<sup>o</sup> ORDIN<sup>re</sup> DE LA CHABRE DV  
 ROY GOVERNEVR PO<sup>r</sup> SA MAI<sup>te</sup>  
 DE LA VILLE DE LA CHARITE QVI  
 DECEDA A CHAMPIGNOLE EN  
 BOVRGOVGNE LE 20 NOV<sup>bre</sup> 1605.

Ce fut Pierre Andrault de Langeron qui commença la fortune de sa famille. Il était fils de Geoffroy Andrault, seigneur de Langeron, maître praticien à Saint-Pierre-le-Moustier vers 1500, lequel était arrière-petit-fils de Laurent Andrault, premier possesseur de la terre de Langeron de sa famille. La pièce suivante, conservée aux archives départementales de l'Allier<sup>1</sup>, et qui a été communiquée par M. Chazaud, le savant conservateur de ces archives, fait connaître de quelle manière Langeron passa aux Andrault, et donne d'une manière positive les trois premiers degrés d'une famille qui eut depuis une grande position :

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Pierre de Car-  
 « monne licencie en loiz conseiller de monseigneur le duc et lieute-  
 « nant general de noble homme et saige messire Jaques de Chabanes  
 « chevalier seigneur de Charlus conseiller et chambellan de mon  
 « dit seigneur le duc et son mareschal et seneschal de Bourbonnois  
 « salut. Comme proces fust meü et pendent par devant mondit sei-  
 « gneur le seneschal... entre honorable homme Pierre Andrault sei-  
 « gneur de Langeron et tresorier d'Auvergne demandeur à l'en-  
 « contre de nobles hommes Jehan et Jaques du Bouix escuiers  
 « seigneurs du dit lieu du Bouix deffendeurs sur ce que le dit  
 « demandeur disoit que feu messire Symes Duillon en son vivant  
 « estoit seigneur du dit lieu et appartenances de Langeron.....  
 « Disoit oultre ledit Pierre Andrault que empres le trespasement du  
 « dit messire Symes Duillon demeura Jehan Duillon son filz et he-  
 « ritier seul et par le tout et par ainsi seigneur des dites terres et  
 « chevance dessus declarees comme heritier de son dit pere saulve  
 « et reserve le dit douhaire a la dite dame Alips ; lequel Jehan  
 « Duillon eust espousees plusieurs femmes successivement et entre  
 « autres eust espousee une qui fut fille de feu Baudereul de Saint-  
 « Pierre-le-Moustier mere de la femme de feu Laurent Andrault  
 « pere, et mere du dit Pierre Andrault. Disoit plus que le dit Duillon  
 « venu sur son eage voyant qu'il n'avoit point d'enffans et que la

<sup>1</sup> Original en parchemin, coté E, a, 55.

« dicte femme du dit Laurent Andrault mere du dit Pierre Andrault  
 « luy avoit fait et faisoit chacun jour plusieurs plaisirs et amyties  
 « donna au dit Laurent Andrault et a sa dicte femme et a leurs hoirs  
 « le dit lieu terre et chevance de Langeron et generalement tous ses  
 « autres biens quelconques lesquels Laurent Andrault et sa dicte  
 « femme depuis prindrent la possession et saisine des dits biens gar-  
 « derent et norrirent le dit Jehan Duillon tant qu'il vesqui luy ad-  
 « ministrerent ses necessites et lui firent tout ce quil luy appartenoit  
 « a faire et aussi prindrent les fruiz proffiz et revenues des dictes che-  
 « vances comme seigneurs d'icelles. Lesquelx Pierre Andrault  
 « et sa dicte femme sont ales de vie a trespasement deslaissant  
 « maistre Jehan Andrault et le dit Pierre Andrault leurs enfans et  
 « heriters.....

« Donne... a Molins... sous le contre scel de la seneschaussee le  
 « premier jour de février..... lan mil quatre cens quarante et  
 « neuf.

« Signé : VALIGNY. »

Le sceau sur simple queue a été arraché.

Pierre Andrault fut la tige de seigneurs de Langeron, en faveur de qui cette terre fut érigée en comté en 1656, et qui a encore un représentant en Russie. De Philippe, seigneur de Minardièrre, frère de Pierre, descendirent les marquis de Maulevrier-Langeron, éteints depuis longtemps. Les deux branches de cette famille, trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur elle, fournirent des hommes marquants à l'Église et à l'armée, dont un maréchal de France au xviii<sup>e</sup> siècle.

Il ne reste de l'ancien château de Langeron qu'une grosse et haute tour ronde qui est relativement assez moderne, peut-être du xvi<sup>e</sup> siècle, malgré son apparence de donjon féodal.

*Livry.* — Un écu à deux girons et un chef chargé de trois couronnes, qui décore une console dans la chapelle septentrionale de l'église paroissiale, rappelle le souvenir de Jean d'Estampes, évêque de Nevers de 1445 à 1461, qui fit restaurer et agrandir cette église.

La famille d'Estampes, originaire du Berry, divisée en quatre branches, qui toutes les quatre possédèrent d'importantes seigneuries, porte : *D'azur, à deux girons d'or en chevron, au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducates de gueules.*

Thaumas de la Thaumassière a donné, dans son *Histoire du*

*Berry*<sup>1</sup>, une généalogie de cette famille depuis Jean d'Estampes, garde des bijoux du duc Jean de Berry vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, aïeul de l'évêque de Nevers.

Nous ne savons à quelles familles attribuer deux écus du xvi<sup>e</sup> siècle : l'un à une bande, accompagnée de deux coquilles, l'autre de gueules, à deux bars adossés, surmontés de deux couronnes et une bordure, le tout d'or, qui se voient dans une chapelle et sur une console de cette même église.

*Saint-Parize-le-Châtel*. — On ne compte pas moins de neuf anciens fiefs dans l'étendue de cette commune ; trois de ces seigneuries offrent quelques sujets à nos études héraldiques.

C'est d'abord La Chasseigne, dont le vieux château va, nous a-t-on dit, bientôt disparaître, pour faire place à une construction plus commode et plus solide. Ce château ne présente pas de caractères bien intéressants : il se compose de tours et de bâtiments successivement ajoutés les uns aux autres ; aucune partie ne nous a semblé remonter plus haut que la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Au rez-de-chaussée du corps de logis principal, nous avons remarqué une assez belle cheminée du temps de Henri II, dont le haut manteau est orné d'un écusson sculpté mutilé, sur lequel se voit encore une fasce, chargée d'un lévrier courant et accompagnée de trois glands ; l'écu timbré d'un casque avec lambrequins fort élégants, et accosté de bâtons fleurdelysés, entourés de rubans qui devaient porter des légendes.

La plaque de fonte de la cheminée porte le même blason au milieu d'une guirlande.

Ce blason est celui de la famille de La Chasseigne, qui prenait son nom de cette seigneurie et qui portait : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lévrier courant de sable, colleté d'argent, cloué de gueules, et accompagnée de trois glands d'or, posés deux en chef et un en pointe*<sup>2</sup>.

Les La Chasseigne, qui jouèrent un certain rôle en Nivernais aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, n'étaient pas de vieille noblesse ; leur premier auteur connu, Michel de La Chasseigne, était notaire et praticien à Nevers vers 1530 ; Louis, son fils, procureur général de la chambre des comptes du duché de Nivernais, eut, de Claude de Forgues,

<sup>1</sup> P. 885.

<sup>2</sup> *Armorial manuscrit de la ville de Nevers, de Challudet.*

Christophe de La Chasseigne, qui devint, avant 1597, président de la chambre des comptes ; il était en outre conseiller de la duchesse de Nevers, grand-maître des eaux et forêts du duché, garde du scel du Nivernais, et il possédait : Rosemont, fief fort important et beau château féodal situé près de Saint-Parize, les baronnies de Cours-les-Barres et de Givry et les seigneuries de Luthenay, de Gascogne, d'Uzeloup, de La Vesvre et des Granges. Christophe eut plusieurs enfants qui partagèrent les biens paternels et qui paraissent avoir eu une position aussi brillante que celle de leur père, mais cette famille ne tarda pas à tomber. Nous croyons qu'elle s'éteignit, à la fin du siècle dernier, en la personne d'Alexandre-Pascal-Marc de La Chasseigne, chevalier, seigneur de Seugny, qui figure dans la liste de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier de 1789, et qui devait descendre au cinquième degré de Christophe <sup>1</sup>.

Tout près du bourg de Saint-Parize, se trouve le château de Lange ; on y voit des traces de fossés et quelques restes d'une courtine avec tour d'angle, ce qui nous fait penser qu'il y avait en ce lieu un petit château fort du XIII<sup>e</sup> siècle, remplacé au XV<sup>e</sup> par un manoir à fenêtres en accolade et à meneaux en croix, dont la porte est défendue par un machicoulis.

Ce sont encore des cheminées à larges manteaux sculptés qui vont offrir des armoiries à nos études. Sur l'une de ces cheminées se trouve un écusson à *un chevron, chargé d'une coquille*, qui paraît avoir été en partie gratté ; sur une autre, un écusson à *six coquilles, posées trois, deux et une* ; sur la troisième, un écusson *écartelé aux 1 et 4, d'un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois croissants, au 2, d'une fasce accompagnée de trois trèfles, et au 3 de six coquilles, 3, 2 et 1*.

La famille qui prit son nom du fief de Lange aurait eu pour auteur, selon La Chesnaye-des-Bois<sup>2</sup> et divers mémoires manuscrits<sup>3</sup>, Michel de Lange, marié, vers l'an 1341, avec Béatrix de Tende, de l'illustre maison de ce nom, fille d'Emmanuel de Tende et de Louise de Beyne, dont il aurait eu un fils, Antoine, seigneur de l'Esche-nault et de Château-Renaud, père lui-même de Philippe et grand-père de Jean.

<sup>1</sup> *Invent. de Marolles*. — Archives du château d'Uzeloup, en la possession de M. de Rosemont,

<sup>2</sup> *Dictionnaire de la Noblesse*.

<sup>3</sup> Aux archives du château de Villars, en Nivernais.

La note suivante, conservée dans les manuscrits de Guichenon <sup>1</sup>, est relative à cette prétendue origine : « La maison de Lange en Ni-  
« vernois est assez bonne ; elle a donné quantité de chevaliers de  
« Rhodes et de Malte et a été maintenue dans la possession de no-  
« blesse. Et cependant, non contente de ses avantages légitimes, elle  
« s'est figurée qu'elle descendoit des marquis de Saluces..... »

« Cette famille a eu deux branches à Lyon, dont l'une a fini  
« en la personne de Nicolas de Lange, seigneur dudit lieu, Laval,  
« Dommartin, Cuire et La Croix-Rousse <sup>2</sup>, conseiller d'État, prési-  
« dent au parlement de Dombes, lieutenant général de Lyon, dont  
« l'une des filles fut mariée à messire Philippe de Lange, chevalier,  
« seigneur de Château-Regnault..... Le dit Nicolas portoit : de  
« gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois croissants d'ar-  
« gent, deux en chef et l'autre en pointe, et ceux (les de Lange) du  
« Nivernois portent d'azur à un croissant d'argent et une étoile de  
« même. »

Nous partageons tout à fait l'opinion de Guichenon, en ce qui concerne l'origine de la famille de Lange ; il est hors de doute pour nous que cette famille ne remonte pas plus haut que Jean de Lange, écuyer, seigneur de Lange, le premier dont on trouve le nom dans l'*Inventaire des titres de Nevers* et dans les Archives de la Nièvre. Ce Jean, dont La Chesnaye-des-Bois fait le quatrième degré de la famille et qu'il qualifie seigneur de L'Echenault, de Saint-Claude, de Saint-Aubin, de la Motte-Lange et de Château-Regnaud, fit en réalité hommage pour Lange en 1441, et était en 1466 homme d'armes du comte de Nevers.

A partir de Jean, la filiation de la branche aînée des Lange est réellement, à peu de chose près, celle que donne le *Dictionnaire de la Noblesse*. Cette branche, qui habita plutôt le Berry que le Nivernois, surtout au xvi<sup>e</sup> siècle, eut une grande position aristocratique ; elle donna plusieurs chevaliers de Malte, dont deux, Jean en 1530 et François vers 1555, devinrent grands prieurs de la Langue d'Auvergne et grands maréchaux de l'Ordre. Elle était représentée, en 1763, par Charles-Achille-Casimir-Hyacinthe de Lange, cheva-

<sup>1</sup> A la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

<sup>2</sup> Il est curieux de constater l'existence de ces fiefs, d'une importance médiocre à cette époque, qui sont devenus, le premier une commune très-peuplée des environs de Lyon, le second une ville de soixante mille âmes, annexée depuis quelques années à la ville de Lyon.

lier, qualifié marquis de Lange et baron de Villemenan, capitaine de cavalerie réformé, non marié à cette époque <sup>1</sup>.

La branche aînée portait, comme le dit Guichenon : *D'azur, au croissant d'argent surmonté d'une étoile de même* <sup>2</sup>; au château de Villemenan, près de Guérigny, dont nous parlerons plus loin, se voit un bel écusson des Lange, sculpté avec la date 1646 : l'écu au croissant et à l'étoile, écartelé d'un blason effacé, a pour tenants deux anges portant des palmes, et est timbré d'un casque surmonté d'une croix patée et de deux couronnes, l'une d'épines, l'autre de laurier, avec cette devise : *Hac ad illam*; cette autre devise, inscrite au-dessous : *Nomine et omine*, fait allusion au nom de la famille; il en est de même des mots *Protectrix Angeli* qui se lisent au même château, au-dessus d'une statue de la Vierge. Le nom de la famille dont nous nous occupons se trouve généralement écrit L'Ange dans les ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle; elle avait évidemment, par cette manière d'écrire son nom, l'intention de se rattacher aux L'Ange Comnène; tout, du reste, dans les papiers de la famille, indique cette prétention.

Parallèlement à la branche nivernaise des Lange, existaient à Lyon, dit Guichenon, deux autres branches qui ne portaient pas les mêmes armes que l'aînée, et qui ne se trouvent point dans la généalogie donnée par La Chesnaye-des-Bois; nous ne connaissons qu'une de ces branches, dont les membres occupèrent des charges de robe et qui semble avoir été quelque peu dédaignée par l'aînée, qui, cependant, finit par s'unir à elle et par hériter de ses biens.

La branche lyonnaise était issue de Barnabé de Lange, bien probablement, comme nous espérons le prouver, fils cadet de Jean que nous avons désigné comme étant le premier auteur authentiquement connu de la famille. M. Morel de Voleine, de Lyon, si profondément versé dans la connaissance des antiquités et des familles de sa ville, a bien voulu nous communiquer la filiation de cette branche cadette dont les blasons de nos cheminées vont prouver les alliances.

Barnabé de Lange avait épousé Elisabeth d'Amanzé, d'une fort ancienne et noble famille du Charolais, dont les armes étaient : *De*

<sup>1</sup> *Dictionnaire de la Noblesse*, t. I, p. 266. — *Etrennes de la Noblesse de 1775*, p. 92. — Archives du château de Villars. — Goussancourt, *Martyrologe des chevaliers de Malte*.

<sup>2</sup> *Dictionnaire de la noblesse*. — Vertot, *Histoire de Malte*. — *Inv. de Marolles*. — Paillot.

*queules, à trois coquilles d'or.* Son fils Nicolas, célèbre juriconsulte, eut pour femme Françoise de Bellièvre, qui portait *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles de même*; elle lui donna un fils, aussi nommé Nicolas, né au château de Lange, juriconsulte comme son père, avocat du roi au Présidial de Lyon et conseiller au parlement de Dombes, dont Papire Masson a écrit l'éloge<sup>1</sup>. Ce Nicolas, marié à N. de Vinols, puis à Louise Grollier, eut une fille, Eléonore, qui épousa Philippe de Lange, écuyer, seigneur de Château-Regnaud, son cousin au quatrième degré, disent Guichenon et les autres auteurs qui ont parlé de ce mariage; Barnabé, dont descendait Eléonore à la quatrième génération, devait donc être le frère d'Imbert, troisième aïeul de Philippe.

Barnabé de Lange nous est peu connu; mais il est à remarquer qu'à partir d'Imbert, selon nous, frère de Barnabé, les membres de la branche aînée ne portèrent plus la qualification de seigneur de Lange, tandis que nous voyons, dans *l'Inventaire de Marolles*, Nicolas I<sup>er</sup> de Lange, en 1524, et Nicolas II, vers 1575, faire l'aveu et dénombrement de cette seigneurie, qui, moins importante que la terre du Berry, aurait été laissée à la branche de robe.

Nous pensons que ce fut Nicolas I<sup>er</sup> qui, rebâtissant la demeure de ses pères dans de plus modestes proportions, ou du moins la restaurant, plaça sur l'une des cheminées l'écusson de sa branche, dont l'écusson fut chargé d'une coquille, en mémoire des pièces héraldiques du blason de sa mère, et qu'il plaça les armoiries d'Amanzé sur une autre; ces armes ne portaient, il est vrai, que trois coquilles, comme on peut le voir dans les ouvrages héraldiques et sur une dalle funéraire du xv<sup>e</sup> siècle de l'une des chapelles de la cathédrale de Lyon, mais il est fort possible que la branche à laquelle appartenait la femme de Barnabé de Lange ait brisé son blason, en augmentant le nombre des coquilles.

Maintenant, le blason écartelé de la troisième cheminée est bien positivement celui de Nicolas de Lange, qui, faisant à son tour des réparations dans le manoir héréditaire, voulut, suivant un usage assez commun à cette époque, rappeler par les écartelures de son blason le souvenir de sa grand'mère et de sa mère. En effet, le second quartier de l'écu en question est d'Amanzé, toujours avec les six coquilles, et le troisième est de Bellièvre, et nous avons dit que

<sup>1</sup> *Eloges de Papire Masson, 2<sup>e</sup> partie.*

Nicolas II était fils de Françoise de Bellièvre, d'une famille lyonnaise.

Les deux Nicolas de Lange furent, nous le répétons, d'éminents juriconsultes ; le vieil historien nivernais Coquille parle ainsi de Nicolas I<sup>er</sup> : « En nos ieunes ans, nous avons veu... messire Nicolas  
« de Lange, docteur ès droicts, seigneur dudit lieu de Lange en  
« Nivernois, lieutenant general en la seneschaussée de Lyon, digne  
« successeur de ses ancestres, yssuz en bonne et ancienne noblesse  
« dudit lieu et chastel de Langes, personnage tres-suffisant à manier  
« affaires grandes. »

Le petit château de Taches, assez jolie construction du xv<sup>e</sup> siècle, se trouve à l'ouest de Saint-Parize ; c'est une maison carrée élevée, flanquée, au milieu de la façade, d'une tourelle engagée à pans qui renferme l'escalier. La porte d'entrée est surmontée d'un écu contourné *parti au 1 d'un chevron, chargé de trois coquilles ou de trois besants, au chef chargé de trois étoiles, et au 2, de trois feuilles* ; on lit au-dessus de ce double blason l'inscription suivante, gravée en lettres de forme bizarre :

MIEVLX . VAVLT . QVA . LHVYS .

A . LOREILLE . VNG . PORTIER

Le premier de ces deux blasons, entouré d'une guirlande, se retrouve sculpté sur une haute cheminée, au rez-de-chaussée du manoir, entre deux sujets allégoriques : à droite, c'est une sorte de trophée composé de deux cornes d'abondance embrassant un caducée surmonté du chapeau ailé de Mercure ; à gauche, un personnage nu a la main droite attachée à une grosse pierre posée sur le sol, tandis que sa main gauche, ailée et élevée, touche des nuées au milieu desquelles est une figure, fort mutilée, tenant une épée.

Alciat, dans ses *Emblèmes*<sup>2</sup>, nous donne l'explication de ces deux allégories, dont il reproduit les dessins, à peu près semblables aux bas-reliefs de notre cheminée ; on lit au-dessus de la gravure du premier : *Fortune. A vertu fortune compaigne*, puis au-dessous :

*D'aeles, serpens, et amalthees cornes*

*Ton caducee (o Mercure) tu ornes :*

*Monstrant les gens d'esprit et d'éloquence*

*Avoir par tout des biens en affluence.*

<sup>1</sup> *Histoire du pays et du comté de Nivernois*, p. 340.

<sup>2</sup> Ed. de Lyon, 1564, p. 147.

*Mercuré est dieu des ars et d'éloquence. Le serpent est sapience, la caducee est eloquente parole. La corne est abondance, qui ne defaut en nul lieu, au sage bien parlant.*

Au-dessus du second dessin <sup>1</sup> : *Pouvrete empesche les bons esprits de paruenir* ; et au-dessous :

*P'ay pierre en dextre; aele en main senestre :*

*Laele monter : la pierre fait bas estre.*

*Par bon esprit aux cieus pouois voler,*

*Si poureté ne m'eust fait deualler.*

*Plusieurs ieunes gens de bon esprit pourroyent faire grandes choses : ayans de quoy : qui sont contraints soy amuser aux petites, par necessiteuse poureté.*

Il serait curieux de retrouver le nom du fondateur du châtelet de Tâches, et de chercher pour quel motif il plaça son blason entre ces allégories, du reste tout à fait dans le goût du xvi<sup>e</sup> siècle ; nous n'avons pu malheureusement, malgré nos recherches, attribuer les doubles armoiries de la porte. Le nom de ce petit manoir ne se lit nulle part dans les nombreux documents sur le Nivernais qu'il nous a été donné de consulter.

Comte de SORNAY.

<sup>1</sup> P. 149.

(*La suite prochainement.*)

M. Constant Lapaix vient de publier l'*Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*<sup>1</sup>. Dans une introduction sur le blason des villes et communes, l'auteur ouvre des aperçus nouveaux, surtout en ce qui touche l'origine des armoiries municipales. Ensuite, chaque localité a son chapitre à part, renfermant l'historique des armes de la commune. Plusieurs de ces petites monographies, comme Nancy, Commercy, Metz, Saint-Nicolas, Bar-le-Duc, etc., offrent le plus grand intérêt. Les gravures, du même auteur que le texte, sont nombreuses et exécutées suivant toutes les règles de l'art héraldique. Cet ouvrage a obtenu les suffrages les plus flatteurs de la *Société d'Émulation des Vosges*, et il les mérite à tous égards.

L. S.

<sup>1</sup> Vol. in-4°. — Librairie de Dumoulin.